

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5708

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Ville nouvelle - Aménagement de jardins d'insertion - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des actions de développement social urbain conduites dans la ville nouvelle de Rillieux la Pape, il est envisagé d'aménager des jardins d'insertion.

Ces jardins collectifs compléteraient l'offre d'insertion à destination des demandeurs d'emploi les plus en difficulté : l'objectif poursuivi au travers des jardins d'insertion est en effet de contribuer à redonner une activité à des personnes vivant l'exclusion au quotidien. L'activité de jardinage liée à un accompagnement social est ainsi une opportunité pour redéfinir les étapes des projets personnels et professionnels des personnes intégrées dans le projet.

Les bénéficiaires de ce projet seraient en priorité allocataires du RMI et des demandeurs d'emploi de très longue durée.

La commune de Rillieux la Pape assurerait la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des jardins d'insertion ; il s'agit d'aménager un terrain situé à l'arrière du quartier des Semailles, quartier d'habitat collectif situé à l'ouest du grand ensemble. Cet aménagement permettrait de créer un accès aux jardins depuis l'avenue des Nations, de réaliser l'adduction d'eau et d'électricité, de construire un bâtiment servant d'abri et de lieu de stockage de matériel.

Cet aménagement serait réalisé en cohérence avec les réflexions en cours sur le projet urbain du quartier des Semailles.

L'association COGELORE serait ensuite le porteur des jardins d'insertion.

Le coût d'aménagement des jardins est évalué à 500 000 F TTC qui pourrait être financé de la façon suivante :

- Etat	125 000 F
- Commune	175 000 F
- Communauté urbaine	200 000 F

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement, à la commune de Rillieux la Pape, d'une participation financière de 200 000 F pour l'aménagement de jardins d'insertion.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits prévus dans le cadre des autorisations de programme de l'exercice 2001 - compte 657 540 - fonction 824 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,